

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 27 conseillers, 1 personne s'est excusée. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 12 juin 2014 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le Président lit la démission du conseiller M. Steve Magnenat pour le 31 décembre 2014. Le Conseil communal accueillera donc un nouveau conseiller communal lors de la première séance de 2015.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission de Gestion sur la tournée des alpages

Mme Fabienne Perotti lit le rapport. M. Guy Reymond apporte quelques compléments aux rapports et informe que la partie cantonale des subsides AF est enfin arrivée pour la Sagnette et Suchaud.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points soulevés
- De décharger la commission de gestion de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Rapport de la Commission de Gestion sur la visite des bâtiments

M. Michael Roch lit le rapport. M. François Moffrand informe que la fontaine de Tavalet est rétablie et celle de la Rue du Collège à encore quelques problèmes.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points soulevés
- De décharger la commission de gestion de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Préavis et rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2014-03 relatif au budget pour l'exercice 2015. La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Etienne Roulet lit le rapport. M. Claude Languetin apporte encore quelques chiffres pour information.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'adopter le budget de fonctionnement 2015 de la Commune de Vulion tel que présenté, et bouclant par un excédent de charges de CHF 31'448.00
- De donner décharge à la commission de gestion de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis et rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2014-01bis « Assainissement général – Demande de Crédit pour la réalisation de l'étape 1 du secteur 3 prolongée »

M. François Moffrand lit le préavis et donne quelques compléments.

M. Etienne Roulet demande comment sera gérée la circulation pendant les travaux? M. F. Moffrand répond que la circulation sera alternée, avec des feux et en cas de force majeure déviation par la Rue du Collège.

MM. D. Perrotti, Y. Lorenzini et Ph. Bally aimeraient avoir des compléments d'information sur les coûts pour les propriétaires et les taxes qui seront perçues. M. F. Moffrand répond qu'il est difficile de chiffrer exactement le coût des travaux par propriétaire car les configurations des maisons sont différentes, mais qu'une taxe de raccordement sera perçue auprès de chaque propriétaire qui aura l'obligation de se

raccorder au nouveau collecteur.

M. A. Tharin demande s'il y a un plan B en cas de refus du préavis par le Conseil. M. F. Moffrand répond qu'il n'y a pas de plan B.

M. D. Perotti demande qui contrôlera les travaux des propriétaires et est-ce qu'une discussion a été entamée avec le Canton pour la suite des travaux vu le fort taux d'endettement prévu ? M. F. Moffrand répond que le bureau qui va mener les travaux sera responsable de contrôler les ouvrages mais que les propriétaires auront libre choix de mandater l'entreprise qu'ils souhaitent pour exécuter les travaux. Et qu'il n'y a encore aucune discussion pour les étapes suivantes.

M. P. Reymond demande si avec ces travaux nous arriverons à soulager la step ? M. F. Moffrand répond que oui la step sera soulagée.

Mme D. Guignard et M. A. Tharin demandent quand pourra-t-on faire de nouveaux investissements et s'il y a « une tuile » comment faire avec ce taux d'endettement très élevé ? M. C. Languetin remercie tout d'abord M. F. Moffrand pour l'excellent projet et complète qu'un tel projet va endetter la Commune pour les générations à venir mais les installations sont très vétustes. Que faut-il faire ?

MM. Y. Lorenzini, S. Magnenat et Ph. Guignard pensent que ne rien faire est encore pire pour les générations futures, donc il faut y aller.

M. C. Goy tient à rappeler que le point 5 à l'ordre du jour dépend de la décision du Conseil communal pour ce préavis.

M. Ph. Bally demande un tour d'horizon des dicastères pour connaître les grands travaux des 30 prochaines années. Tour à tour, les Municipaux informent qu'il y a des travaux importants sur les chalets d'alpage, des travaux sur les routes, sur les bâtiments des toits à refaire et pour les écoles toujours plus d'élèves donc de nouveaux aménagements mais peut-être que dans 10 ans la Commune aura de nouveaux revenus ?

M. Michael Roch, faisant partie de cette commission et de la Gestion, informe que ces travaux sont tout à fait gérables au niveau financier.

M. C. Paccaud lit le rapport de la Commission.

M. Ph. Bally a des doutes concernant les chiffres du rapport et demande si les taxes de raccordement sont comptées ?

M. F. Moffrand répond que les taxes ne sont pas comptées et les chiffres des préavis 2014-01bis et 2014-02bis sont englobés dans ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation des travaux d'assainissement général de l'étape 1.1 du secteur 3 et des étapes 2.2 et 2.3 partielles du secteur 2 du village
2. D'augmenter le plafond d'endettement adopté au début de la présente législature de CHF 4'350'000.00 à CHF 6'135'000.00, selon autorisation du Conseil d'Etat du 26 mars 2014
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt d'un montant de CHF 1'530'000.00 (travaux routiers non compris) auprès d'un établissement bancaire de son choix, sachant que le montant final à charge de la Commune de Vaulion, subvention déduites se montera à CHF 1'130'000.00
4. D'affecter ce montant au compte N° 9141.13.2, à amortir sur une période de 50 ans soit CHF 22'640.00 par an intérêts non compris, représentant CHF 16'840.00 pour l'épuration et CHF 5'800.00 pour la distribution d'eau, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 26 mars 2014
5. De relever la Commission de son mandat

Les conclusions sont acceptées par 25 voix, 2 abstentions.

5 – Préavis et rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2014-02bis « Réfection de la chaussée et réalisation d'un trottoir – Demande de crédit pour la reconstruction de la chaussée après les travaux d'assainissement de l'étape 1 prolongée au secteur 3 »

M. C. Goy lit le préavis. M. Michael Roch demande si l'on pourrait faire payer locations pour le parcage sur la place de la Cantine ? M. C. Goy répond que la réflexion sera étudiée et complète que la somme prévue pour l'éclairage public est pour la pose de 3 nouveaux lampadaires.

Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation des travaux de réfection de la chaussée et réalisation d'un trottoir et réfection de la place de la Cantine et de l'éclairage public
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt d'un montant de CHF 960'000.00 auprès d'un établissement bancaire de son choix
3. D'affecter ce montant au compte n° 9141.15.1, à amortir, intérêts non compris, sur une période de :
 - 15 ans pour le montant de CHF 45'000.00 pour l'éclairage public soit de CHF 3'000.00 par an
 - 30 ans pour le montant de CHF 160'000.00 pour la place de la Cantine soit CHF 5'300.00 par an
 - 30 pour le montant de CHF 755'000.00 pour la réfection de la chaussée soit CHF 25'000.00 par an
4. De relever la commission de son mandat

Les conclusions sont acceptées par 25 voix, 2 abstentions.

6 – Préavis municipal 2014-04 relatif au « Plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal Sur Grati – Parc éolien », au plan d'accès routiers y relatifs, aux emprises et servitudes, à l'octroi de droits distincts et permanent de superficie en faveur de VO Energies Eole SA .

M. C. Languetin résume le préavis. La parole n'étant pas demandée, le Président informe que le Bureau a formé une commission de 7 membres, à savoir :

M. Yan Lorenzini, Président

Mme Véronique Dupraz-Rutz

Mme Yvette Stoeffler

Mme Fabienne Perotti

M. David Loup

M. Patrick Reymond

M. Sacha Teutschmann

La Commission est acceptée à l'unanimité.

7 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que pour les routes l'année 2014 a été consacrée à la sécurité et à la signalisation avec des améliorations à la rue du Collège, route du Plâne et de la Province. Le pont vers le Moulin sera consolidé en 2015 par l'ORPC et le chemin des Jorats a été réfectionné. Le ramassage des ordures ménagères sera fait par l'AVJ Transport dès janvier 2015, le mercredi matin mais à 10h00.

Mme M. Guyon informe qu'il y a de nouveaux des petits soucis avec les cloches de l'église.

M. F. Moffrand félicite les conseillers pour les décisions prises ce soir.

M. Guy Reymond informe que la réfection de la 2^{ème} étape du mur en pierres sèches à la Dent-de-Vaulion a coûté CHF 21'000.00 à déduire CHF 6'000.00 de subventions qui doivent encore arriver. Que le GRAV a financé les panneaux aux entrées du village et la table de pique-nique au Cul-du-Nozon. La Commune sera hôte d'animations pédagogiques en collaboration avec les gardes-forestiers de la région et le Parc Naturel Régional dès 2015.

M. C. Languetin remercie pour les décisions prises ce soir et donne des nouvelles des écoles. Des aménagements sont prévus à Vallorbe et une classe devra être ouverte pour la rentrée 2016 à Vaulion.

M. Philippe Magnenat rappelle le don de fin d'année de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine à Vaulion. M. Philippe Guignard propose le statu quo.

A l'unanimité, les conseillères et conseillers attribuent un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine à Vaulion.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 22h05.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer